



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Dialogue interparlementaire sur la reprise post-COVID-19 respectueuse de l'égalité des sexes

Organisée par l'Union interparlementaire en collaboration avec ONU Femmes

Une série de réunions se déroulant virtuellement les 7, 14 et 21 avril 2021, de 14 à 16 heures HAEC

NOTE D'ORIENTATION SUR LE DROIT DE PAROLE

L'Union interparlementaire, en coopération avec ONU Femmes, organise un *Dialogue interparlementaire sur la reprise post-COVID-19 respectueuse de l'égalité des sexes*, préparé sous la forme d'une série de trois réunions en ligne se déroulant une fois par semaine, du 7 au 21 avril 2021, sur la plateforme digitale Interprefy.

La troisième et dernière réunion portera sur le thème « Parlements sensibles au genre et réformes juridiques sensibles au genre » et se tiendra le 21 avril, de 14 à 16 heures HAEC, heure de Genève.

Cette réunion comprendra :

- Une séance avec modératrice sur les *Parlements sensibles au genre : analyse de la situation, identification des principaux défis et opportunités*, au cours de laquelle les parlementaires seront invités à répondre aux questions centrales suivantes :
 - Les mesures sanitaires prises dans votre parlement ont-elles eu un impact sur les progrès en matière de sensibilité au genre dans l'institution ? En particulier, le travail en ligne a-t-il rendu les processus parlementaires plus inclusifs et plus compatibles avec la vie de famille ? De même, le parlement s'est-il ouvert davantage aux groupes de femmes ?
 - Si un groupe de travail ou un organe ad hoc a été créé pour la COVID-19, sa composition reflète-t-elle l'équilibre entre les sexes au sein du parlement ?
 - De nouveaux mécanismes parlementaires d'intégration de la dimension de genre ont-ils été mis en place dans le cadre de la COVID-19 ? Si oui, quel a été leur impact ?
 - La COVID-19 a-t-elle eu un impact sur la capacité de votre parlement à maintenir la question de l'égalité des sexes parmi ses priorités ?
- Une séance avec modératrice sur *Les bonnes pratiques et la voie à suivre en matière de réforme juridique sensible au genre*, au cours de laquelle les parlementaires seront invités à répondre aux questions centrales suivantes :
 - Votre parlement a-t-il été en mesure d'intégrer une perspective de genre à la législation dans le contexte des efforts de lutte contre la COVID-19 et de reprise post-COVID-19 ?
 - Une réforme juridique tenant compte de la dimension de genre a-t-elle été engagée dans votre pays dans le contexte de la COVID-19 ? Si oui, comment cette réforme juridique a-t-elle été défendue avec succès au sein de votre parlement ?
 - Votre parlement a-t-il récemment renforcé sa capacité à superviser la mise en œuvre de la législation existante en matière d'égalité des sexes ?

- Votre parlement a-t-il participé à l'établissement de rapports nationaux et au suivi de la Convention CEDEF dans le cadre du la COVID-19 ?

La séance sera ouverte par une modératrice, puis les intervenants feront de brèves présentations avant de laisser place à un débat modéré entre les participants.

Seuls les parlementaires nationaux des pays reconnus par l'ONU ou les Membres de l'UIP sont autorisés à prendre la parole lors des réunions en ligne.

Les membres des assemblées parlementaires régionales et internationales ayant le statut de Membre associé de l'UIP peuvent également prendre la parole lors des réunions en ligne.

Les participants susmentionnés recevront un lien spécifique pour accéder à la réunion en ligne. Ce lien leur permettra de demander la parole durant les débats. Le lien sera envoyé aux adresses courriel indiquées sur le formulaire d'inscription disponible ici :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdfaYdE9735P33UnYa6xQ9d6cz_S3Sgb1SGZA2Um2SXuYMZqQ/viewform.

Les parlementaires peuvent demander la parole pour faire une déclaration spontanée. La liste des orateurs ne sera pas annoncée à l'avance : ils seront invités à prendre la parole par le modérateur au cours de la réunion en ligne si le temps le permet.

Afin de faciliter des débats animés et interactifs, il ne sera pas possible de contribuer aux débats par le biais de déclarations vidéo préenregistrées.

Chaque intervention spontanée des participants **ne devra pas dépasser deux minutes (maximum)** dans l'une ou l'autre des sessions modérées énumérées ci-dessus.

Les membres des parlements nationaux et les membres des assemblées parlementaires régionales et internationales sont invités à faire part de leurs remarques via la fonction de messagerie instantanée de l'événement.

Les autres participants incluant les observateurs permanents de l'UIP pourront également prendre la parole seulement et si le temps le permet. Les interventions spontanées ne devront pas excéder deux minutes (maximum).

En outre, pour garantir le bon déroulement des débats, il est vivement recommandé aux participants de se familiariser avec le Guide Interprefy et la note sur les dispositions techniques, qui sont disponibles sur la page web suivante : <https://www.ipu.org/fr/event/inter-parliamentary-dialogue-gender-responsive-recovery-post-covid-19>.